FICHE DE POSTE DE CHEF D'ETABLISSEMENT

- Etablissement public social ou médico-social – mise à jour le vendredi 10 novembre 2023

Document de référence : Référentiel métier de directeur d'établissement social ou médico-social

I – INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES SUR L'ETABLISSEMENT

Etablissement :

EHPAD « La MAINADA » + SSIAD
15 rue du Carreau
15230 PIERREFORT
04 71 23 69 30

Préciser les établissements concernés en cas de direction commune :

Cotation de la part fonctions de la PFR :
(Si la vacance d'emploi est proposée à plusieurs grades du corps concerné, les cotations respectives pour chaque grade doivent être précisées ci-dessous)

Niveau : 1 cotation : de 2.8 à 3 en fonction du statut du postulant
2.8 Hors classe/ 3 Classe normale

Situation géographique, environnement, moyens de communication :

CANTAL – EHPAD situé en centre bourg de Pierrefort à proximité de la ville de St-Flour – en zone rurale avec des axes routiers accessibles– Voiture conseillée

Type de population accueillie :

Personnes Agées et Personnes Handicapées à domicile

Services autorisés et nombre de lits/places

70 places EHPAD dont 3 en hébergement temporaire + 42 places de SSIAD dont 3 pour personnes handicapées

Statut de l'établissement :

X Autonome **☐ Non autonome. Collectivité de rattachement :**

Nom - Prénom et coordonnées de l'administrateur provisoire :

M Bernard BEAL depuis le 1er août 2023

Nom - Prénom - Statut du Président du Conseil d'Administration ou de l'assemblée délibérante :

M.Philippe MATHIEU, Maire

Organigramme de direction indiquant les responsabilités et le positionnement hiérarchique :

Direction qui peut s'appuyer sur du personnel administratif stable

II – INFORMATIONS STRATEGIQUES

(à remplir par le directeur général de l'agence régionale de santé ou le représentant de l'Etat dans le département)

Poste de direction de deux structures permettant d'inscrire les projets et les actions territorialisées dans les champs de l'aide à domicile, de l'action sociale, du médico-social et du sanitaire et ce dans une prise en charge globalisée de l'usager et de son parcours de soins.

Etablissement proche d'établissements médico-sociaux accueillant des personnes adultes handicapées deux Foyers d'Accueil Médicalisé et proche du département de l'Aveyron.

En ce qui concerne le SSIAD, une antenne a été installée sur le canton de Chaudes Aigues dans les locaux du Centre de Rééducation Fonctionnelle tout en restant pilotée par le SSIAD de Pierrefort. SSIAD dynamique avec des besoins repérés sur le territoire

Nom – grade – adresse de la personne ayant rempli la présente fiche :

Madame Corinne GÉBELIN, Inspectrice en charge du secteur PA -Pole Médico-Social Délégation Départementale du cantal au 13 place de la Paix 15000 AURILLAC

Personne à contacter à l'agence régionale de santé / dans les services de l'Etat compétents :

Madame Christelle LABELLIE-BRINGUIER Responsable du Pole Médico-social – Délégation Départementale du cantal

- **Outils de la loi du 2/01/2002 mis en œuvre :** négociation du CREF et du CPOM amorcée
- **Evaluation interne réalisée ou en cours :** OUI
- **Evaluation externe réalisée ou en cours :** OUI

PROFIL DU CANDIDAT

Profil du candidat attendu par la direction générale de l'agence régionale de santé/le représentant de l'Etat dans le département au regard des caractéristiques du poste établi en liaison avec le président du conseil d'administration :

(Nota : Le profil du candidat est apprécié par le comité de sélection au regard du parcours professionnel, de la formation, des acquis de l'expérience, des compétences et des évaluations du candidat.)

Expérience professionnelle appréciée :

Expérience managériale souhaitée
Habitude de travail en équipe et en concertation avec les acteurs du territoire
Connaissance des dispositions législatives, budgétaires et règlementaires principales du domaine

Connaissances particulières requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

Aptitude à la conduite de projets, à la négociation et la mise en œuvre d'objectifs issus de la contractualisation CPOM, du projet d'établissement, de l'évaluation externe, conception et suivi de plan d'actions et tout particulièrement des mesures d'amélioration de la prise en charge définies en période d'intérim.

Pilotage de projets avec les acteurs de secteur au regard du SRS et des annexes opposables du Projet Régional de Santé et des orientations du schéma autonomie
Participation à la mise en place de filières gériatriques, du parcours de soins des PA

Compétences professionnelles requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

Aptitude managériale et compétences en gestion prévisionnelle des ressources humaines (équipe médicale et para-médicale-élaboration des règles relatives aux plannings),
Habitude du travail d'équipe,
Aptitude à la négociation et faciliter le dialogue social tant au sein des instances de concertation qu'avec les professionnels de santé intervenant dans l'EHPAD,

Capacité à se positionner en qualité de chef d'établissement dans le respect des règles et orientations fixées par les autorités administratives
Capacité de gestion et d'analyse financière
Anticipation des dépenses et des recettes : vision pluriannuelle avec maintien de l'équilibre budgétaire de la structure et suivi des mesures de rééquilibrage en cours et à venir

Adaptation des moyens aux exigences d'efficience de la structure et suivi des actions du CREF

Capacité à poursuivre les projets en termes de restructuration, de diversification de l'offre, d'adaptation aux besoins

Capacité à impulser et formaliser des partenariats et des coopérations avec les secteurs sanitaires et médico-sociaux et autres

III - MISSIONS ET ACTIVITES

Missions générales, permanentes et spécifiques dans les domaines suivants :

Stratégie (positionnement au sein du territoire, projet d'établissement, politique financière…) **:**

Mise en œuvre et suivi des actions et objectifs prioritaires de rééquilibrage en adaptant la capacité financière de la structure aux besoins du territoire

Organisation (gouvernance, organigramme de direction, délégations…)

Modes d'organisation et de gouvernance à stabiliser sur du long terme

Coordination externe et interne (coopérations, réseaux, décisions et arbitrages, négociation, …)

Renforcer les coordinations possibles et les réseaux d'acteurs sur ce territoire et renforcer les passerelles EHPAD/SSIAD et les établissements du GHT sur le BSI de Saint-Flour et sur la région Midi Pyrénées (situation de proximité avec l'l'Aveyron).

Conduite générale de l'établissement (domaine ressources humaines, financier…)

Continuité des mesures entreprises en termes de redressement financier en lien avec l'enquête financière réalisée en 2022 par le Conseil départemental, la DDFIP et l'ARS, Finalisation du CREF et CPOM
Poursuite des actions menées avant et pendant la période d'administration provisoire avec un renforcement des actions formalisées sur le plan budgétaire.

Principaux projets à conduire :

Négociation et finalisation des actions et des objectifs du CREF et CPOM –

Adapter l'accompagnement des personnes âgées à la capacité financière de la structure – rééquilibrage des missions et des axes prioritaires

Développer les actions de mutualisations et de Coopération plus intégrées avec les structures très proches (volet fonction supports-mutualisations de professionnels toutes catégories)
Faire connaitre l'établissement sur le territoire en vue de réguler l'attractivité

Stabiliser et motiver l'équipe en place et poursuite les actions RH impulsées

IV – INFORMATIONS SUR LA PLACE DE L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT :

En fonction du type d'établissement :

- *Principaux objectifs du SROMS et de la situation de l'établissement au regard du SROMS : SROMS en cours d'élaboration dans le cadre du PRS en cours d'adoption par l'ARS.*
- *Principaux objectifs du Schéma départemental en faveur des personnes âgées / des personnes handicapées / de la protection de l'enfance – schéma départemental en cours de rédaction ou d'adoption par le Conseil général*
- *Principaux objectifs du Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile (PDAHI) – PDAHI en cours d'élaboration par la DDCS*

Objectifs du PRS et du SROMS et plan d'action à décliner au sein du territoire :

Contribuer aux différents projets de territoire à travers les mutualisations, les contrats locaux de santé, les groupements de coopération médico-sociale voire sanitaire et le GHT.

Décliner les orientations régionales et départementales (annexes opposables du PRS) concernant la recomposition de l'offre de besoins sur le secteur et contribuer à la mise en place de filière gériatrique et sa coordination.

Adapter aux besoins locaux les programmes nationaux de santé de prévention : dénutrition, iatrogénie…

Améliorer la qualité, la sécurité et l'efficience du dispositif médico-social par : la lutte contre la maltraitance, les évaluations, la professionnalisation, l'évolution des pratiques des professionnels.

Situation de l'établissement au regard des priorités du PRS et du SROMS

EHPAD et SSIAD doivent contribuer aux actions engagées sur le territoire notamment en termes de parcours de soins

Participation aux travaux départementaux en termes de projets d'évolution de l'offre en direction des personnes âgées, du PRS et du schéma départemental de l'autonomie

Objectifs du Schéma départemental (préciser si PA, PH ou protection de l'enfance) et situation de l'établissement au regard de ces priorités

EHPAD pouvant participer à des groupes de travail et actions du schéma

Projet d'établissement :

Démarches, état de réalisation, organisation et pilotage de la démarche

Révision des outils de la loi 2002 -2 dont le projet d'établissement et le projet soins en cohérence avec les objectifs et fiches actions du CPOM

Convention tripartite / Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens:

Signée pour la période du 01/01/2010 au 31/12/2014
Renouvèlement prévu pour 2015.
Négociation CPOM inscrit en 2024 (après report depuis 2017) –

Appartenance à une direction commune :

Non

Nombre total de sites et distance entre chacun :

2 distants de 28 kms entre le site principal (EHPAD + SSIAD) et le site distant du SSIAD (annexe au SSIAD installée à Chaudes Aigues)

Appartenance à un (ou plusieurs) GCSMS :

Objet : Le GHT Cantal dont l'établissement support est le CH d'Aurillac
Nombre de membres :

Autre forme de coopération (à préciser) :

- L'association AGGIR
AGGIR 15- association des directeurs d'EHPAD public Cantal, Aveyron, Corrèze, Puy de Dôme.
19 établissements adhérents
- Participation active aux différents travaux de mutualisations dans le cadre du COVID notamment

V–CHIFFRES CLEFS SUR L'ETABLISSEMENT

V – 1) Budgétaires

EHPAD

Budget global structure exercice 2022 : 2 946 174,73 € (ERRD 2022)

Hébergement : Produits de la tarification : 1 266 578,65 €
Tarif dépendance 512 284,29 €
et Dotation soins notifiée 1 189 033,32 €

SSIAD (budget annexe)

Dotation soins notifiée 2022 : 671 496,77 €

ERRD

EHPAD

Déficit global déficitaire 2020 : résultats comptables EHPAD : - 145 663€ Hébergement, - 41 395€ Dépendance – 118 675 € Soins- et des résultats administratifs de – 268 529 pour l'hébergement et – 339 961 pour le soins/dépendance.

En 2021 : résultats comptables déficitaires pour l' EHPAD, de 78 508 € sur le Soins et Dépendance et de 321 656€ pour l'Hébergement ; et un résultat administratif global déficitaire sur l'EHPAD
et pour le SSIAD, un résultat comptable excédentaire de 76 729 € et administratif positif.

En 2022 résultats déficitaires : - 367 054,69€ en hébergement, - 21 954,58 € en dépendance et + 8 813,94 € en soins.

SSIAD

Résultat comptable excédentaire à hauteur de + 45 641,94 €

- **Les ressources humaines (source : plateforme dépôt ERRD 2018)**

EHPAD

48.84 ETP au total

ETP médicaux

- dont 0,2 ETP médecin coordonnateur

ETP non médicaux

- dont 3,20 ETP personnels de direction et administratifs (dont AAH, ACH)

- dont 4,3 ETP personnels des services de soins infirmiers (dont cadres de santé)

SSIAD :

Effectif autorisé du SSIAD : 1 IDEC + 9,7 AS = 10,70 Equivalents temps plein

Commentaires sur les effectifs : (*Démographie personnel et difficultés éventuelles à recruter du personnel qualifié,…)*
Difficultés de recrutement notamment médical et paramédical récurrent et variables d'une période à l'autre sur le département
Quelques indicateurs de RH (source bilan social) :
Taux d'absentéisme : 11 %
Taux de turn-over :
Nombre moyen de jours de formation par agent :

V – 2) Activité (ERRD 2022)

Taux d'occupation EHPAD en HP : 93,04%
Taux d'occupation EHPAD en HT : 15,80%

.
Taux d'occupation SSIAD : 96,17 %

Derniers GMP/PMP validés en juillet 2021: GMP = 726 et PMP = 195

Convergence tarifaire en cours : NON

Commentaires sur la situation de l'établissement dans sa zone d'attraction et / ou dans son territoire au regard des autres établissements publics ou privés concurrence, complémentarité, partenariat... :

Réflexion à mener en termes de restructuration de l'offre sur le bassin de population

Commentaires sur la nature et le niveau des activités (points particuliers, difficultés…) :

Administration provisoire positionnée à l'issue de l'enquête budgétaire et financière

VII- SYNTHESE DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES

POINTS FORTS :
Etablissement situé à proximité d'ESMS dont un FAM accueillant des personnes cérébro-lésées avec lequel les possibilités de mutualisation sont à envisager et les actions de coopération à poursuivre

Etablissement installé au sein d'une commune de 900 habitants, ce qui présente une configuration en microcosme mais reste facilitant en termes de coopération
SSIAD dynamique et structuré sur le plan financier et organisationnel
POINTS FAIBLES :
L'établissement EHPAD a une situation financière très dégradée qui limite la capacité d'actions d'où un CREF en cours de négociation pour envisager des pistes d'évolution –
Attractivité fluctuante pour certains professionnels.Vétusté de certains investissements
Forte vigilance à avoir sur l'activité en hébergement permanent du bassin de population

VIII–LISTE DES DOCUMENTS POUVANT ETRE REMIS AU CANDIDAT SUR SA DEMANDE

Toute demande sera étudiée.
Les documents suivants sont notamment disponibles : projet d'établissement, convention tripartite, EPRD, ERRD n-1, Diagnostics CREF, rapports d'Evaluations Externe, enquête budgétaire

Personne à contacter pour la communication de ces documents :

Madame Corinne GÉBELIN, Délégation territoriale du CANTAL 04 81 10 63 13

Monsieur Bernard BÉAL, Administrateur provisoire 04 71 23 69 30

Pour Le directeur général de l'ARS
La Directrice Départementale du CANTAL.